

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est un sujet moins printanier et certainement moins consensuel.

Je viens sur ce projet du Gouvernement de voir les CPAS, en tout cas les communes qui le souhaiteraient, absorber leur CPAS. La DPR dispose que : « Le Gouvernement s'engage à encourager les communes et les CPAS à fusionner sur une base volontaire ». À cette occasion, convenons que la DPR a surpris tout son monde, puisque le programme d'aucun des groupes qui composent la coalition gouvernementale ne contenait aucune proposition en la matière.

Il est question de fusion dans le vocabulaire habituellement usité, mais le mot apparaît un peu spécieux. Disons qu'il s'agit plutôt d'une absorption du CPAS par la commune ou même d'une disparition du CPAS.

Vous avez déjà été interrogé à plusieurs reprises dans cette commission, principalement sous l'angle des synergies techniques, des économies que cela pourrait représenter pour les pouvoirs locaux. Il importe, à notre sens, de poursuivre le débat à partir d'une perspective plus large, qui remet d'abord la personne au centre de la discussion. C'est comme cela que nous voyons la question.

Une absorption du CPAS par la commune est-elle de nature à permettre – ou plus exactement à garantir, s'agissant de droit élémentaire – une politique sociale plus forte ?

J'ai pu lire les échanges intervenus notamment à l'occasion d'une interpellation à laquelle je n'ai pas pu me joindre parce que je me trouvais dans une autre commission. L'échange donnait lieu à un certain unanimité des mandataires – communaux – au sein de cette commission. Non seulement PS et cdH soutenaient le contenu de la DPR – ce qui est assez logique – mais le MR s'y ralliait également. J'imagine que si la N-VA siégeait dans ce Parlement, elle s'y retrouverait également pour soutenir cette idée qu'elle a, elle-même, initiée. S'agissant de groupes très fortement attachés au renforcement de la protection sociale dans notre pays, comme on le voit encore dans les débats actuels au niveau fédéral, ce n'est pas étonnant que tout le monde se rallie autour de cette idée en cours de réflexion au sein du Gouvernement.

Une absorption du CPAS par la commune est-elle de nature à renforcer la protection sociale, à donner lieu à une meilleure protection pour les personnes les plus fragilisées ? Seront-elles celles qui sortiront gagnantes de cette réforme ? Quelle importance donne-t-on à la politique sociale ? Nous avons plus que des doutes sur le sujet et c'est un euphémisme !

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE SUR « L'ABSORPTION DES CPAS
PAR LES COMMUNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'absorption des CPAS par les communes ».

Le Gouvernement a également largement développé le fait que ce soit une faculté, que ce serait une manière de renforcer l'autonomie communale. Mais c'est alors une autre question qui en découle : l'existence d'un CPAS au sein d'une commune est-elle une question d'autonomie communale ? Je suis extrêmement perplexé sur cette question.

À nouveau, je fais ici référence à un débat d'actualité où l'on a vu le Gouvernement fédéral chercher à communaliser une partie de la sécurité sociale, à travers l'exclusion de milliers de personnes du chômage. On voit – on y a réfléchi ensemble – toutes les conséquences négatives pouvant découler d'une approche qui communalise la discussion.

Cette intention, affirmée par la DPR, a d'emblée donné lieu à une série de réserves issues de la Fédération des CPAS qui a réagi et a, très opportunément, rédigé une DPR sociale, en faisant une série de propositions sur ce sujet, sans qu'elle n'ait reçu encore l'écho qu'elle mérite. Depuis le moment où j'ai déposé ma question, j'ai appris que le ministre-président avait reçu la fédération, et que des rendez-vous trimestriels avaient été prévus ; ce qui est une bonne chose.

Aujourd'hui, au-delà de la fédération, l'opposition s'est élargie par rapport à cet enjeu, puisqu'une série d'acteurs, et bien au-delà des CPAS, sont intervenus déjà avec une carte blanche dans le débat public pour exprimer leur désaccord par rapport à, je cite : « Un mirage économique et une source de menaces ».

Ils font référence à cinq éléments dans le débat pour motiver leur opposition.

Premièrement, la fusion n'amène pas des économies à qualité de prestations maintenues. C'est le premier argument de la discussion.

Deuxièmement, elle entraîne des dommages collatéraux au détriment des personnes aidées : recul de l'aide sociale, politisation.

Troisièmement, elle implique que l'on touche aux droits à l'aide sociale, et donc, à la sécurité sociale.

Quatrièmement, elle n'est pas une politique de qualité mettant la personne au centre.

Cinquièmement, l'avenir des CPAS est à la coopération. Cela peut prendre diverses formes : entre CPAS, avec la commune et avec l'associatif également.

Tout cela pour témoigner de cette opposition qui gagne la société à cette idée qui sort de nulle part, comme d'autres.

L'actualité nous rappelle aussi que certains ont fait campagne contre le saut d'index, et puis appliquent le saut d'index au Gouvernement.

Ici, personne ne fait campagne pour la fusion des CPAS et communes, et ensuite la fusion CPAS et communes apparaît dans la DPR !

Revenons-en à quelques questions.

Premièrement, cette réforme est-elle la priorité du moment ? La pauvreté gagne la Wallonie, les CPAS font face à des défis colossaux, notamment suite à ces mesures en matière de chômage, mais pas seulement, car la situation se délite aussi par ailleurs. Est-ce bien le moment d'inquiéter tout le secteur avec une telle réforme de structure ? Quelle est la demande sociale en la matière ? Qui sont les groupements actifs sur le sujet pour porter une telle réforme dans la société ?

Deuxièmement, si le Gouvernement entend maintenir cette priorité à l'agenda, ne s'agit-il pas, plutôt que de venir d'abord avec la « solution », de faire un travail sur les avantages et inconvénients ? Cela me rappelle les premières expressions de votre part sur le sujet, la manière dont vous aviez entamé la discussion. Il y a quelques mois, vous disiez que vous feriez le tour des avantages et inconvénients, et au fil que le temps passe, je vous ai vu plus assertif, plus clair. Je ne demande qu'à entendre et à être démenti à ce sujet. Un tour réel des avantages et inconvénients – en ce compris sur cette idée de faculté, car elle est précisée dès le départ dans la manière dont le Gouvernement approche le dossier – n'est-ce pas l'étape préalable à l'établissement d'une option politique claire ? Ici, il me semble que nous avons procédé à l'établissement d'une option politique claire avant d'examiner le dossier de manière sérieuse.

Troisièmement, vous aviez indiqué lors d'une dernière réponse au Parlement, que vous aviez réuni un groupe de travail avec l'administration, et que vous reviendriez au mois de juin prochain avec une note sur le sujet. Avant que le Gouvernement ne prenne attitude sur une option, n'est-il pas nécessaire de faire un vaste débat au sein de la société ?

Nous sommes dans une question assez centrale. Le droit à l'aide sociale, la manière dont on l'organise dans nos pouvoirs locaux, c'est également une question presque institutionnelle. Ce n'est pas une question dans laquelle une majorité décide de quelque chose, et puis quelques années plus tard, la majorité change, et on fait autrement. Il y a un caractère plus structurant à la démarche. C'est cela qui me rend extrêmement réservé, et bien plus que cela, par rapport à une approche facultative de la discussion. Avant que le Gouvernement ne fige son option, il faut débattre, car le jour où vous viendrez avec votre note, si le Gouvernement l'adopte, on peut encore ajuster en deuxième ou troisième lecture, mais le choix aura été fait.

Avant ce moment-là, n'y a-t-il pas une étape préalable consistant à rassembler les acteurs de ces politiques, que ce soient les acteurs de CPAS, les relais

sociaux, les syndicats ou d'autres partenaires, afin d'examiner l'intérêt de cette réforme ?

Ensuite, dernier élément à la discussion, c'est la réponse écrite du ministre-président que j'ai reçue, entre-temps, suite à la fronde des CPAS, et cette idée de DPR sociale. J'ai été heureux de voir des accents différents de ceux que j'ai lus dans les comptes rendus des échanges de cette commission, puisqu'il est dit qu'il s'agit de centrer les choses prioritairement sur les services de soutien, et qu'il s'agit de permettre de rationaliser les services de support, et cetera. On a, là, peut-être, le début d'une approche différente, moins déterminée par rapport à la disparition des CPAS et à leur absorption dans un certain nombre de communes de Wallonie.

Voici, Monsieur le Ministre, l'état des questions pour faire le point sur le dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je partage entièrement – je n'en connais pas le contenu – la philosophie du ministre-président. On en a déjà discuté à maintes reprises. Vous ne pouvez pas dire que vous m'entendez sur le sujet. Je ne m'exprime pas du tout à ce sujet. Je consulte en silence.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous ai entendu par le compte rendu analytique de cette commission. Ce sont ces éléments que j'évoque.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je répète que cette petite phrase dans la DPR ferait couler beaucoup d'encre et inciterait à beaucoup de débats, car il s'agit d'une révision fondamentale d'un certain nombre de paradigmes.

La deuxième chose que j'ai dite, c'est que je consultais et que j'organisais des groupes de travail, et que je ferais une proposition qui est ma lecture de la DPR. Il y a différentes manières de lire une phrase. Mais mon rôle consistait, à partir de cette phrase, à formuler un certain nombre de propositions. Vous conviendrez qu'à tout le moins, c'est la charge d'un ministre. Je ne m'exprime pas au-delà de ces trois choses.

Je considère avec vous – je partage un certain nombre de vos analyses – que, d'abord, la politique sociale est fondamentale et que c'est une priorité, mais qu'ensuite – vous y avez fait référence et ne vous y opposez pas – il y a aussi les services support ; dans l'organisation d'une institution, quelle qu'elle soit, il n'y a pas que de la politique active, mais aussi de l'organisation.

Jusqu'ici, je suis là pour vous dire que la politique sociale est fondamentale, que la lutte contre la pauvreté, sans doute encore plus, et quant au rôle des acteurs de terrain, vous ne me prendrez jamais en défaut que pour le défendre. Par contre, il peut aussi y avoir, à chaque fois que l'on parle de rationalisation, des réactions de type protectionniste par rapport à un certain nombre d'institutions qui – je ne peux pas les empêcher, je dirais même que je les encourage – s'expriment. Quoi de plus normal. Toutefois, à ce stade, sans aucune forme de proposition de ma part, ils s'expriment sur un concept, une phrase contenue dans une DPR. La DPR prévoit – c'est ma lecture et je vais révéler le fond de ma pensée – d'autres modes de gouvernance pour les communes et CPAS. Je n'ai jamais stigmatisé ni les CPAS ni les communes, mais simplement évoqué une modernisation de la gouvernance des institutions.

Ces nouveaux modes de gouvernance doivent être élaborés en tenant compte des compétences actuelles de la Région, ce que le Fédéral décidera plus tard. Ce que d'autres Régions du pays ont décidé m'importe peu. Je sais lire, et surtout lire, l'article 2 de la loi organique du 8 juillet 1976 qui donne la personnalité juridique aux CPAS et qui la donne, de manière distincte, aux communes. C'est déjà un élément. La réflexion menée au niveau de la Wallonie tiendra compte, au-delà des groupes de travail, de ces simples aspects. La Déclaration de politique fédérale a prévu des modifications, mais ne les a pas agencées. Dès lors, je me situe clairement dans le cadre de la loi actuelle, et je ne tiens pas à aller au-delà.

J'insiste également sur le fait que toute mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance, que ce soient des coopérations – je préfère le mot « coopération » que de « fusion » – entre communes et CPAS, que ce soient des synergies entre communes et CPAS. C'est une autre manière de dire la même chose.

Là, la DPR est plus explicite. Cela en montre sa philosophie : il s'agit d'organiser différemment les services supports puisque la phrase la plus explicite dans la DPR, c'est le directeur général commun. On n'entend pas fusionner les organes politiques et les organes de décision.

Par contre, ce qui est clairement mentionné, c'est que cela devra se faire, si cela se fait, sur base volontaire, et ce, afin de respecter l'autonomie communale.

On peut s'en plaindre dans le débat précédant sur des financements des télévisions locales. Vous vous en plaignez aujourd'hui. Mais l'autonomie communale, c'est un fait. On pourrait organiser le financement des CPAS d'une manière tout à fait différente, mais à l'heure actuelle, elle est, en partie, à charge des communes. Je dois également respecter l'avis des communes qui sont partie prenante à l'analyse et qui, pour la plupart, ont un profond respect pour l'action sociale, et développent des moyens complémentaires à ceux mis en place par

d'autres niveaux de pouvoir pour soutenir cette action sociale sur le terrain.

J'ai mis en place un groupe de travail. J'entends continuer mon travail dans la sérénité, dans le silence, avec toutes les possibilités d'amélioration de la gouvernance dans les différents organes. Vous auriez pu évoquer les provinces, vous avez évoqué les centres publics d'action sociale ; vous auriez pu évoquer les communes et les intercommunales. Je pense qu'aujourd'hui, il est de ma responsabilité d'avoir une réflexion sur le sujet.

Je déposerai une note d'orientation pour la fin juin – je pense que je pourrai être prêt – sur base d'une réflexion que j'anime actuellement avec tous les acteurs, dont la Fédération des CPAS, très largement consultée, qui anime un certain nombre de réunions au sein mon cabinet. Toute cette note – vous avez raison – c'est un débat fondamental qui pourrait impliquer un changement important de paradigme, selon la conception des uns des autres, qui n'est pas la mienne, je le précise. Je préfère dire que ce n'est pas la mienne, car je ne tiens pas inutilement à faire peur préalablement. Cela nécessitera un débat plus large que ce qui peut se faire au sein de mon cabinet.

C'est aussi mon rôle que d'entendre l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ce dossier, et de tenter d'en formuler une synthèse, mais qui ne s'écarte en rien de la philosophie dont vous a parlé ou que vous a mis par écrit le ministre-président.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends les précisions de M. le Ministre. Je retiens sa volonté de consulter.

On est un peu entre l'eau et le feu en permanence, parce que les propos se veulent rassurants. On parle de synergies ou de coopération et, en même temps, vous évoquez le fait qu'il ne faut pas utiliser des mots qui font peur, un peu comme si c'était le vocabulaire qui était modifié, et non pas l'intention. Vous avez évoqué la DPR, mais lorsque je la lis, elle est extrêmement explicite, en tout cas à la date du mois de juillet 2014. Je ne demande pas mieux qu'elle ne soit pas appliquée sur ce terrain : « (...) encourager les communes et les CPAS à fusionner, sur une base volontaire, avec maintien d'un comité spécial de l'action sociale pour l'attribution des aides individuelles ».

On ne dit pas fusionner tel ou tel service, on dit « fusionner ». Je dirais que la réserve qui est ajoutée par la DPR, le fait que l'on dise que l'on maintiendra un comité spécial pour les aides individuelles, cela renforce la lecture de ceux qui y ont vu une fusion, en ce compris des organes politiques. J'entends qu'elle n'est pas à l'ordre du jour pour cet élément-là. C'est une précision.

J'entends qu'il y a peut-être plusieurs lectures. S'agissant d'une proposition qui sort de nulle part, qui

n'est présente dans aucun programme électoral, on peut davantage comprendre qu'il y ait, a fortiori, plusieurs lectures, puisque c'est la lecture de celui qui a écrit sur une base que l'on ne connaît pas. J'espère que les évolutions que vous évoquez ici ne sont pas sémantiques.

Vous avez évoqué les services supports. Même pour les services supports, il s'agit de faire attention, car l'on est dans de l'humain, avec des personnes très précarisées. La relation de confiance est en permanence dans le débat. Je vais un peu forcer le trait : avoir un rapprochement du service qui enregistre des demandes d'aide sociale par rapport aux services qui vont gérer les registres de population, voire aux services de police qui se trouvent à proximité de la commune, ce n'est pas nécessairement pour rassurer quand on connaît les tensions qui peuvent exister entre les différents enjeux, dont l'enjeu de police.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce n'est pas ma conception. L'exemple que vous donnez n'est pas du tout – ce n'est pas polémique de ma part – la conception d'un service support. On est, là, dans un service d'action. Si vous vous souvenez, j'ai pris récemment la parole sur ce que les parquets demandaient de faire aux assistants sociaux. Cela est tout à fait dans le sens de votre dernière intervention. Je pense que vous m'aviez, il y a quelques mois, vous ou votre groupe, donné entièrement raison.

Pour préciser, là, on est clairement dans ce que j'appelle ou que j'entends être un service tout court, pas en tout cas, dans ce que je proposerai.

M. Hazée (Ecolo). - Ces précisions sont importantes. On a entendu parler de rapprochement géographique, mais même les services dont je viens de parler, qui se trouveraient dans un même bâtiment, cela suscite des flux ; les collègues se parlent lors des pauses, et cetera, et donc, on est dans un domaine extrêmement sensible. De la même manière que lorsque d'autres ont évoqué – j'entends que ce n'est pas votre conception – une séparation entre action sociale et aide sociale ; on reviendrait des décennies en arrière par rapport à ce que sont devenus les CPAS en termes d'impulsion, de dynamique sociale et de reconstruction des personnes.

Toutes ces précisions montrent que l'inquiétude est là. Il y a manifestement un hiatus, il y a la DPR, il y a ce que le Gouvernement prépare, que l'on ne connaît que par bribes lorsque l'on n'y est pas, et puis ce qui se fera réellement. Un débat public est vraiment majeur.

Dans l'une de vos interventions précédentes, vous avez mis en évidence le fait que c'était un débat politique, et non pas technique ; là-dessus, je vous suis entièrement. On n'est pas dans un débat technique consistant à savoir si, concernant le statut de telle

personne, de tel agent administratif, si jamais il y avait une évolution, cet élément était utilisé pour favoriser ou pour défavoriser le débat. Je ne prends pas, ici, l'argument au comptant. Non, on est dans un débat de valeurs, en réalité ; le débat doit clairement rester sur le terrain des valeurs. J'invite le Gouvernement à ne pas figer ses choix, sans qu'il n'y ait réellement eu un débat avec tous ces acteurs impliqués dans cette politique fondamentale.

Encore un dernier élément : l'autonomie communale est un fait, mais les CPAS, aujourd'hui, entités juridiques organisées comme ils le sont, sont aussi un fait. Lorsque l'on cherche à « encourager les communes et CPAS à fusionner sur une base volontaire », pour reprendre les termes de la DPR, on modifie aussi un fait. C'est l'enjeu du débat qui doit être large, il ne peut pas se limiter aux membres du Gouvernement.